

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

5. Institutions et vie politique
5 .1. Election

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0019_2023_Élection du 3^{ème} conseiller communautaire membre du bureau exécutif

Le Conseil Communautaire a déterminé par délibération du 29 septembre 2022 que le bureau communautaire était composé, en plus du Président et des vice-président, de 3 conseillers communautaires supplémentaires.

Monsieur VOSNIER a été élu en date du 29 septembre 2022 en tant que membre supplémentaire du bureau. Suite à la démission de celui-ci, il convient de pourvoir à l'élection d'un nouveau membre du bureau.

Ainsi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales concernant les vice-présidents;

VU la délibération n°95-2022 du 29 septembre 2022 portant extension du bureau communautaire

CONSIDERANT la démission de M. Christian VOSNIER de ses fonctions

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir à l'élection d'un nouveau membre du bureau communautaire afin que celui-ci soit complet

CONSIDERANT les différentes candidatures portées à la connaissance des membres du conseil communautaire;

CONSIDERANT qu'en l'absence de disposition spécifique au sein des statuts, le mode de scrutin applicable aux élections des autres membres du bureau est le même que celui qui a été opéré pour l'élection des vice-présidents, à savoir le scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue

Il est procédé au scrutin secret à la désignation du 3^{ème} membre supplémentaire du bureau.

*Le Conseil Communautaire,
Après avoir procédé au vote à bulletin secret,
A l'unanimité,*

➤ **DE PRENDRE** acte des résultats suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	50
Nombre de suffrages déclarés nuls	2
Nombre de votes blancs	10
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

Ont obtenu

M. Julien TIMON	38 voix
-----------------	---------

➤ **D'ÉLIRE** Monsieur Julien TIMON, membre du bureau.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

